



Procès-verbal du Conseil Municipal

**Séance du mardi 10 février 2026 20:30 à la salle du conseil de la
Mairie**

Quorum : 8

Membres présents :

Boris DUBUC, Jacques BACHELET, Christine DAMBRY, Jean-Marie NOEL, Jean-Luc BERTHELOT, Isaline HAMEL, Benoît LUCAS, Sandrine THOREL, Xavier DUBOURDONNAY

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Annick GUILLON (donne pouvoir à : Jacques BACHELET)

Membres Absents :

Géraldine EUDIER, Gaëlle SPINNER, Raymond BONFILS, Philippe DIMARCO, Cindy MORELLEC

Président de séance : Boris DUBUC

Secrétaire de séance : Jean-Marie NOEL

Ordre du jour de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour	Nom du rapporteur
1	Approbation du procès-verbal du 13 janvier 2026	
2	Délibération convention d'occupation temporaire, implantation en hauteur d'équipements de télérelève d'objets connectés	Jacques BACHELET
3	Délibération remboursement SMACL - Mairie	Boris DUBUC
4	Délibération remboursement SMACL - Caisse des Ecoles	Boris DUBUC
5	Délibération participation transport scolaires 2026/2027	Boris DUBUC
6	Délibération convention annuelle 2026 MJ4C	Boris DUBUC
7	Délibération demandes de subvention associations	Jean-Marie NOEL
8	Délibération Droit de Prémption Urbain sur les commerces	Jacques BACHELET
9	Délibération prise en charge des frais de notaire pour résiliation des baux des commerces	Boris DUBUC
10	Délibération modificative montant nouveaux loyers cases commerciales	Boris DUBUC
11	Informations diverses : cantine scolaire	Boris DUBUC
12	Informations diverses : rencontre des Saint-Arnoult de France	Jean-Marie NOEL

Détails des projets / délibérations :

Approbation du procès-verbal du 13 janvier 2026

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité

Délibération convention d'occupation temporaire, implantation en hauteur d'équipements de télérelève d'objets connectés

M. le Maire donne la parole à M. Bachelet afin de présenter et expliquer au Conseil Municipal la convention avec Caux Seine Agglo pour l'occupation du domaine public (toit du complexe sportif) pour l'installation d'un matériel de télérelève pour les compteurs d'eau. La convention est valable jusqu'au 31/12/2034. Le Conseil vote pour à l'unanimité.

Délibération remboursement SMACL - Mairie

M. le Maire présente au Conseil Municipal le remboursement de l'assurance SMACL pour les indemnités journalières suite à un arrêt maladie d'un agent. Le Conseil vote pour à l'unanimité.

Délibération remboursement SMACL - Caisse des Ecoles

M. le Maire présente au Conseil Municipal le remboursement de l'assurance SMACL pour les indemnités journalières suite à un arrêt maladie d'un agent. Le Conseil vote pour à l'unanimité.

Délibération participation transport scolaires 2026/2027

M. le Maire présente au Conseil Municipal la demande du service mobilité de Caux Seine Agglo concernant la participation financière de la Commune pour le transport scolaire des collégiens et des lycéens pour l'année 2026/2027. Une réponse doit être donnée avant le 1er avril 2026. Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité pour le renouvellement de la participation de 35 euros par enfant.

Délibération convention annuelle 2026 MJ4C

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention pour l'année 2026 ainsi que des données financières. Il donne également lecture du mémo préparé par Mme Guillon. Pour l'année 2026, la subvention s'élève à 42 394,75 €. Après en avoir délibéré, le Conseil vote pour à l'unanimité.

Délibération demandes de subvention associations

M. le Maire donne la parole à M. Noël afin de présenter deux demandes de subventions exceptionnelles pour deux associations communales : COSA Musculation et Fêtes et Loisirs.

- Le COSA section "Musculaton" demande une subvention exceptionnelle afin d'aider à financer la formation d'un encadrant au Brevet Fédéral 1 qui est obligatoire depuis que cette section est affiliée à la Fédération Française d'Haltérophilie ainsi que le Premiers Secours Citoyen. Le montant total s'élève à 976,40 €. Après en avoir délibéré, le Conseil vote à la majorité (abstention de M. Noel et M. Dubuc) pour une subvention exceptionnelle de 500€ qui sera versée après le vote du Budget Primitif 2026.
- Fêtes et Loisirs demande une subvention exceptionnelle pour participer à l'achat d'un barnum pour remplacer l'ancien. le montant total de l'achat s'élève à 1942 euros. Après en avoir délibéré, le Conseil vote contre à la majorité (abstention M. Noel) le versement d'une subvention pour aider à l'achat du barnum et décide à la majorité que l'achat sera fait par la Commune et le barnum appartiendra donc à la Mairie et sera prêter aux associations communales.

Délibération Droit de Prémption Urbain sur les commerces

M. Le Maire donne la parole à M. Bachelet pour la présentation du Droit de Prémption Urbain sur les commerces. Une délibération doit être prise pour une mise en conformité avec le PLUi. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

Délibération prise en charge des frais de notaire pour résiliation des baux des commerces

M. le Maire présente au Conseil Municipal la proposition que la commune prenne à sa charge les frais de notaire pour la résiliation des baux commerciaux. Le montant s'élève à 850 € par dossier. Le montant total est donc de 1700 €. Le Conseil vote pour à l'unanimité.

Délibération modificative montant nouveaux loyers cases commerciales

M. le Maire propose au Conseil de faire la gratuité des loyers aux nouveaux commerçants qui vont s'installer sur la Commune comme cela a été fait ces dernières années pour l'installation de commerces.

La gratuité serait ppour les mois de mars et avril 2026. Les nouveaux loyers restent effectifs à partir de mai 2026. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

Informations divers : cantine scolaire

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un contrat de prestation a été passé avec une société pour la livraison des repas à la cantine scolaire suite à l'arrêt maladie des deux agents de la cantine. Un coût de revient a été calculé et donné aux élus

Informations divers : rencontre des Saint-Arnoult de France

Depuis le COVID, aucune rencontre des Saint-Arnoult de France n'a été faite. Cela rassemble entre 150 et 180 personnes. M. le Maire demande si les élus sont d'accord pour le faire cette

année. Après discussion, le Maire est pour faire cette rencontre en 2026 et le Conseil Municipal est pour la reporter en 2027. Cette rencontre des Saint-Arnoult de France est reportée en 2027.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marie NOEL



Fait à Saint-Arnoult,
Le 19/02/2026 ,
Le Maire, Boris DUBUC

